

**Nombre de  
membres en  
exercice:** 15

**Présents :** 11

**Votants:** 14

**Séance du 01 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée le 01 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de France DUCOS

**Sont présents:** France DUCOS, Alain BARBE, Josiane BRACKE, Joseph TORRENT, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Jean Francois CASANOVAS, Bernadette LABARTHE, Christophe LENCAUCHEZ, Alain DUPUY, Joel LABURTHE

**Représentés:** Veronique RANDE par France DUCOS, Georges REMONT par Alain BARBE, Leny MAYORAL par Joseph TORRENT

**Excuses:** Benedicte LEQUERTIER

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Josiane BRACKE

1°/ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE PEYRE

2°/ MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC

3°/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES DU COLLEGE VERT D'AIGNAN

4°/ AVENANTS AU MARCHE -LOTS MACONNERIE ET SOLIVAGE- POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU BATIMENT DE LA POSTE EN MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

5°/ DELIBERATION ANTICIPATIVE DU BUDGET POUR LA REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'ANCIEN SERVICE ASSAINISSEMENT PAR LE SETA

6°/ CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION DE CHATS ERRANTS

7°/ QUESTIONS DIVERSES :

- convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques en vue d'aider les usagers à faire les déclarations d'impôt par Internet et pour d'autres démarches dématérialisées ( multiples services : télépaiement, prélèvement à la source de 2019, paiement des amendes... )
- réflexion sur le fonds de péréquation des Ressources Intercommunales (pour alimenter un fonds de concours aux investissements )
- Programme d'entretien annuel de la Forêt Communale 2018

**Objet: ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS ET D ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE PEYRE - DE 2018 001**

DECISION DE PRINCIPE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM ROUTE DE PEYRE

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers, visant à la dissimulation coordonnée des réseaux Télécom et éclairage public , en lien avec le prochain renforcement de réseau , Route de Peyré. Elle précise que ce point avait été évoqué lors de la séance du 19/12/2017 et étudié en commission finances du 13/02/2018

Elle présente le plan d'ensemble du projet , les options retenues détaillées dans le courrier du sdeg du 12/01/2018 annexé à la présente . Elle précise que des études devront être demandées par nos soins à Orange afin d'affiner les coûts définitifs de la mise en souterrain du réseau de télécom. Dans l'attente du résultat de cette étude , la prévision de financement pluri-annuel à la charge de la collectivité pourrait s'organiser comme suit :

	ECLAIRAGE PUBLIC	ORANGE	Convention SDEG	Total à prévoir
2018	2500 à 3000 HT	5000 HT		8000 €
2019			7000 € (+ TVA non récupérée)	8400 €
2020			6000 €(+ TVA non récupérée)	7200 €
	2500à 3000HT	5000 HT	13000 € ( TVA exclue du FCTVA)	23600€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Considérant que cette proposition représente une amélioration esthétique des branchements individuels en supprimant les traversées aériennes, qu'elle permet d'optimiser les terrassements dans le but d'aménager ultérieurement la portion de voie en lien direct avec le Chemin de Péhage comportant une zone évolutive en matière de constructibilité

Décide par 14 voix favorables

De réaliser l'opération de dissimulation des réseaux de télécommunication et d'éclairage public en lien avec le prochain renforcement de réseau Route de Peyré d'un montant total à la charge de la collectivité estimé à 23600 € dans l'attente du chiffrage définitif par Orange et réparti sur trois années consécutives : 2018, 2019,2020

Décide d'inscrire au BP 2018 un crédit de 8000 € correspondant à :

- Ré-alimentation de l'éclairage public : 2500 €
- Convention avec Orange pour le câblage : 5000 €
- Imprévus : 500 €

**Objet: MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES A LA CCGA POUR LES ALSH - DE 2018 002**

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes du Grand Armagnac a mis en place , dans le cadre de l'exercice de la compétence « Enfance Jeunesse » un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) durant les vacances scolaires d'hiver et de printemps . Ce service

nouvellement créé est proposé aux élèves de l'école d'Estang et Panjas dans certains locaux de l'école maternelle et primaire d'Estang .

Elle demande en conséquence à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec la CCGA pour mettre à disposition de cette dernière les locaux scolaires nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau service .

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole,

Autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de mise à disposition des locaux scolaires suivants : salle d'évolution, salle de la BCD, préau , et des locaux communaux de la cantine

Prévoit que cette mise à disposition consentie à titre gratuit fera néanmoins l'objet d'une facturation correspondant aux fournitures d'eau, d'assainissement collectif d'électricité et de chauffage au prorata du nombre de mètres carrés dédiés à l'ALSH et du nombre d'heures d'occupation .

Prévoit que la mise à disposition prend effet à partir de l'année 2018 et sera reconductible chaque année tacitement .

### Objet: DEMANDES DE SUBVENTIONS DES COLLEGES - DE 2018 003

Madame le Maire communique à l'assemblée

- la demande de subvention du collège Vert d'AIGNAN, au titre d'un élève d'Estang qui y est scolarisé, dans le cadre des voyages scolaires organisés en 2018 (séjour de ski à ARREAU du 22 au 26/01/2018 et voyage à Barcelonne du 12 au 15/03/2018)
- la demande de subvention du collège du lac de l'Uby , au titre de cinq élèves d'Estang qui y sont scolarisés, dans le cadre du voyage pédagogique organisé en 2018 (Ferme des Etoiles du 9 au 11 avril 2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la demande du collège d'Aignan pour 1 élève et 2 sorties durant l'année 2018

Vu sa précédente délibération en date du 11.04.2017 accordant 30 € par élève et celle en date du 07.11.2017 accordant 20 € par élève pour des participations aux sorties culturelles ou voyages pédagogiques des élèves domiciliés à Estang et scolarisés dans les collèges voisins

Décide d'accorder au profit du Collège vert 32290 AIGNAN une aide de 30 € pour les voyages scolaires de 2018 au titre d'un élève scolarisé, domicilié à ESTANG

Décide d'accorder au profit du Collège du lac de l'Uby une aide de 150 € pour les voyages scolaires de 2018 au titre de cinq élèves scolarisés, domiciliés à ESTANG

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65738 du BP 2018

Objet: AVENANT AU MARCHE RESTRUCTURATION POSTE MAIRIE LOT 1 - DE 2018 004

LOT 1 Maçonnerie

Madame le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement des travaux de restructuration du bâtiment de la Poste en Mairie et Agence Postale Communale, qui ont débuté le 8 janvier 2018. Elle explique que des éléments imprévus sont apparus, nécessitant des travaux supplémentaires :

Maçonnerie (lot 1) : « réfection du dallage » plus valeur sur la démolition de la chape existante (démolition manuelle du dallage et décapage manuel des terres de remblais) réalisation d'un dallage en béton armé

Elle présente à l'assemblée le projet d'avenant N°1 concernant l'entreprise Briscadieu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Où l'exposé du Maire,

Considérant que la réalisation de travaux supplémentaires est indispensable à la poursuite de l'opération de réhabilitation du bâtiment existant en mairie et agence postale et est motivée par la nécessité de renforcer le sol initial constatée lors de la démolition du chantier.

Considérant que le montant de l'avenant représente moins de 15% du montant du marché concerné

Autorise le Maire à signer l'avenant suivant :

- Avenant N° 1 au marché avec l'Entreprise Briscadieu Lot N°1 « TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES REFECTION DU DALLAGE » Montant Hors Taxes : 9652,80 HT soit 11583,36 € TTC portant le total du marché à 78569,20 € HT soit 94283,04 € TTC

Précise que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 2313 du Budget Primitif 2018

Objet: AVENANT AU MARCHE DE RESTRUCTURATION POSTE MAIRIE - LOT 2 DE 2018 005

Madame le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement des travaux de restructuration du bâtiment de la Poste en Mairie et Agence Postale Communale;

Elle explique que les éléments imprévus suivant sont apparus :  
nécessité de renforcer la résistance du plancher du 1er étage

Elle présente à l'assemblée les différentes options envisagées pour le renforcement du 1er étage et des combles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Oui l'exposé du Maire,

retient les options suivantes :

- solives et plancher neufs pour le 1er étage
- remplacement poutre en chene plancher des combles

demande au Maire de procéder à une consultation auprès de plusieurs entreprises

Autorise le Maire à signer le marché à intervenir auprès de l'entreprise qui sera retenue à l'issue de cette consultation.

Objet: DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET - DE 2018 0061

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 avril 2017 , décidant de la mise à disposition de la Commune d'Estang au profit du Syndicat des Eaux des Territoires de l'Armagnac des biens meubles, immeubles nécessaires à l'exercice de l'Assainissement collectif. Elle ajoute que le procès-verbal de mise à disposition précise en son article 7 les soldes des comptes qui doivent être transférés au SETA :

- excédent d'investissement 72151,23 €
- déficit d'exploitation : 11464,49 €

Dans un premier temps, ces résultats sont intégrés dans les résultats de la commune ; ils doivent ensuite être transférés au SETA. Un mandat sur le compte 1068 pour l'excédent d'investissement , un titre sur le compte 7788 pour le déficit d'exploitation doivent être émis par la commune.

Le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits sont manquants au compte 1068 , et propose en conséquence à l'assemblée d'ouvrir les crédits détaillés ci-après :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	72151.23	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		72151.23
<b>TOTAL :</b>		<b>72151.23</b>	<b>72151.23</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>72151.23</b>	<b>72151.23</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ESTANG, les jour, mois et an que dessus.

### Objet: CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS - DE 2018 007

Madame le Maire rend compte à l'assemblée de son entretien du 14 février avec Mme Aurore Martin représentant l'association " Angéline et les Chats d'Oc " et expose les mesures envisagées pour lutter contre la prolifération des chats errants dans le village .

- Convention avec La Fondation 30 millions d'amis pour la prise en charge de la stérélisation des chats errants
- Intervention d'une association locale pour la capture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Autorise le Maire à signer la convention de stérilisation à intervenir avec la Fondation 30 millions d'amis pour la prise en charge des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants à hauteur de 80 euros pour une femelle et 60 euros un mâle

### QUESTIONS DIVERSES

- une convention de partenariat sera signée par la Direction Départementale des Finances Publiques en vue d'aider les usagers à faire les déclarations d'impôt par Internet et pour d'autres démarches dématérialisées
- réflexion sur le fonds de péréquation des Ressources Intercommunales (pour alimenter un fonds de concours aux investissements )
- Programme d'entretien annuel de la Forêt Communale 2018 : le dépressage , le nettoyage manuel et le dégagement mécanique seront réalisés par l'ONF sur la chêneraie de 15 ans située derrière le local de la chasse, pour un montant estimé à 1754,96 € HT soit 1930,46 € TTC
- Lecture est donnée de la lettre de remerciement du SMUR de CONDOM pour le soutien du Conseil Municipal
- Arènes : La réfection des bas de mur est terminée, les boiseries sont lavées . La peinture sera réalisée mi-avril.
- le chauffe-eau sera changé au vestiaire du foot pour un montant de 8305,00 € HT
- Maison médicale : Lors de la dernière réunion avec le CAUE et le Service Ingénierie du Département a été envisagé la réhabilitation des locaux de l'actuelle mairie pour y installer la maison médicale. Une prochaine réunion est organisée le 5 mars.
- La réfection de la cloche ne sera pas inscrite cette année
- La réparation des toits des garages de l'ancienne gendarmerie sera inscrite en prochaine réunion de la commission finances

- Tracteur et épareuse : le matériel doit être changé . Le montant est estimé entre 25000 € et 30 000 €. La réflexion est engagée autour de certaines alternatives : mutualiser l'achat avec d'autres communes ou donner du travail à une entreprise .

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22h40